

Conseil Municipal du 5 avril 2018

L'an **DEUX MILLE DIX HUIT**, le cinq du mois d'avril à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de GALGON, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-Marie BAYARD, Maire.

Présents : M. Jean-Marie BAYARD, Maire, M. Max PORTETS. M. Christian BIGOT. Mme Nathalie LOCHON. M. Alain CHIAROTTO, Mme LESCOUL Caroline, Adjoints. M. Jacques PLOGIN. M. Pierre GIRAUD. M. Pierre CHARRIOT. M. Mickaël LEGLISE. Mme Bernadette GONZALEZ PASQUET. M. Serge BERGEON. M. Philippe RENARD. M. Patrick CHAUMEIL.

Procurations : Madame Geneviève NOUVEAU à Monsieur Max PORTETS
 Madame Anne KIEFFER à Monsieur Jean-Marie BAYARD
 Madame Martine ALI OMAR à Monsieur Serge BERGEON

Absents : Mme Anne-Marie PEYREFITTIE. M. Olivier BRÄTSCH. Mme Mireille CROUGNEAU. M. Christian FERRARO. Mme Martine COUTELIER. Mme Astrid BERSON.

Secrétaire de séance : Monsieur Philippe RENARD

Le compte rendu de la séance du **8 mars 2018** est lu et adopté à l'unanimité des voix des membres présents ou représentés.

Compte de gestion 2017

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures,

- **1°** Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
 - **2°** Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budget annexes ;
 - **3°** Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Compte administratif 2017

Le conseil municipal, *hors la présence de M. Le Maire*, à la majorité des membres présents et représentés (votes « **contre** » de Mme ALI OMAR et M. BERGEON), délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par M. BAYARD, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- 1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT (4)	RECETTES ou EXCEDENTS (4)	DEPENSES ou DEFICIT (4)	RECETTES ou EXCEDENTS (4)	DEPENSES ou DEFICIT (4)	RECETTES ou EXCEDENTS (4)
Résultats N-1		240 360,77	674 237,02		674 237,02	240 360,77
Résultats N	1 913 124,05	2 584 782,72	769 921,61	1 327 622,56	2 683 045,66	3 912 405,28
TOTAUX	1 913 124,05	2 825 143,49	1 444 158,63	1 327 622,56	3 357 282,68	4 152 766,05
Clôture R.A.R.		912 019,44	116 536,07			795 483,37
RAR			383 400,00	34 200,00	383 400,00	34 200,00
TOTAUX CUMULES	1 913 124,05	2 825 143,49	1 827 558,63	1 361 822,56	3 740 682,68	4 186 966,05
RESULTATS DEFINITIFS		912 019,44	465 736,07			446 283,37

- 2° Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- 3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
- 4° Arrête les résultats définitifs ci-dessus.

Affectation du résultat

- RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER		
Résultat de l'exercice 2017	excédent	671 658.67 €
(Recettes - Dépenses)	déficit	
Résultat reporté de l'exercice antérieur	excédent	240 360.77 €
(ligne 002 du compte administratif)	déficit	
Résultat de clôture à affecter (A1)	excédent	912 019.44 €
(A2)	déficit	
- RESULTAT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		
Résultat de l'exercice 2015	excédent	557 700.95 €
(Recettes - Dépenses)	déficit	
Résultat reporté de l'exercice antérieur	excédent	
(ligne 001 du compte administratif)	déficit	674 237.02 €
Résultat comptable cumulé	excédent	
	déficit	116 536.07 €
Dépenses d'investissement engagées non mandatées		383 400.00 €
Recettes d'investissement restant à réaliser		34 200.00 €
Solde des restes à réaliser	-	349 200.00 €
(B) Besoin (-) réel de financement = (D001)		465 736.07 €
Excédent (+) réel de financement (R001)		
- AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Résultat excédentaire		912 019.44 €
En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé		
à la section d'investissement		465 736.07 €

(Recette budgétaire au compte 1068)			
En dotation complémentaire de réserve			
(Recette budgétaire au compte 1068)			
SOUS-TOTAL (1068)			
En excédent restant reporté à la section de fonctionnement			446 283.37 €
(recette non budgétaire au compte 110/ ligne budgétaire R002 du budget N+1)			
Transcription budgétaire de l'affectation du résultat			
SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
déficit reporté	R002 excédent reporté	D001 solde d'exécution N-1	R1068 solde d'exécution N-1 excédent de fonctionnement capitalisé
	446 283.37 €	116 536.07 €	465 736.07€

Vote des taux 2018

Mme Anne Marie PEYREFITTE, adjointe aux finances, avec l'accord de la commission des finances, expose que malgré l'augmentation des bases d'imposition, les besoins du budget primitif 2018 nécessitent de modifier les taux comme suit :

taxes	Bases 2018	taux 2017	taux 2018
taxe d'habitation	2 994 000	15,83%	15,98%
taxe foncière	2 011 000	22,56%	22,78%
taxe foncière non bâti	65 200	51,85%	52,35%

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix

Approuve le tableau des taxes tel qu'il est présenté et est transcrit sur l'Etat 1259 joint en annexe.

Budget 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 L.1612-20 et L.2312-1 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales ;

Vu l'instruction M14 modifiée précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget et ses modifications à compter du 1^{er} janvier 2007,

Considérant le projet de budget primitif pour l'exercice 2018 soumis à la commission des finances et remis à chaque conseiller, s'équilibrant à hauteur de :

Fonctionnement : 2 589 035.00 €

Investissement : 2 232 924.00 €

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés (**abstention** de Mme ALI OMAR et M. BERGEON) :

ADOPTE le budget 2018, présenté en équilibre, par section et par chapitre

PRECISE que le budget primitif 2018 est adopté avec reprise des résultats de l'année 2017 au vu du compte de gestion 2017, du compte administratif de la délibération d'affectation du résultat adoptée lors de la même séance.

Tarifs publics

Sur proposition de la commission des finances,

Le conseil municipal à l'unanimité des voix, décide de fixer les tarifs publics pour l'exercice 2018 ci-après :

TARIFS COMMUNAUX 2018						
occupants	OBJET	Foyer rural		Salle polyvalente		Date de validité
		location	chauffage	location	chauffage	
administrés	Salle pour un week-end	500	80	120	35	01.05.2018
	Salle pour une journée (hors week-end)	300	50	55	20	01.05.2018
	Salle pour soirée (hors week-end)	200	50	50	20	01.05.2018
	Forfait expo vente une journée	300	50	120	20	01.05.2018
	Forfait expo vente journée supplémentaire	150	50	60	20	01.05.2018
hors commune	Salle pour un week-end	700	100	240	35	01.05.2018
	Salle pour une journée (hors week-end)	450	50	110	20	01.05.2018
	Salle pour soirée (hors week-end)	300	50	110	15	01.05.2018
	Forfait expo vente une journée	450	50	220	20	01.05.2018
	Forfait expo vente journée supplémentaire	225	50	110	20	01.05.2018
associations communales	Gratuit dans la limite de deux fois par an	0	0	0	0	01.05.2018
	sans limite pour les Ecoles	0	0	0	0	01.05.2018
associations hors commune	Salle pour un week-end	800	80	240	15	01.05.2018
	Salle pour une journée (hors week-end)	400	50	120	15	01.05.2018
	Salle pour soirée (hors week-end)	250	50	120	15	01.05.2018
	Forfait horaire	55	6	25	3	01.05.2018
CAUTION POUR LA SALLE		1000		250		01.05.2018
CAUTION POUR LE TRI SELECTIF OU LE MENAGE		200		100		01.05.2018
CHAUFFAGE APPLICABLE DU 16 OCTOBRE AU 14 MAI OU A LA DEMANDE						
Entrée piscine enfant jusqu'à 18 ans					1,40 €	01.05.2018
Entrée piscine enfant scolaire					1,60 €	01.05.2018
Entrée piscine adulte					2,30 €	01.05.2018
Concession cimetière trentenaire (m2)					180,00 €	01.05.2018
Columbarium					690,00 €	01.05.2018
Droits de place					5,70 €	01.05.2018
Forfait prêt de mobilier avec transport					30,00 €	01.05.2018
Emplacement manège fête locale		Le mètre linéaire			2,50 €	01.05.2018
Photocopies administratives		A4 noir et blanc			0,50 €	01.05.2018
Photocopies administratives		A3 noir et blanc			1,00 €	01.05.2018
Photocopies administratives		A4 couleur			3,00 €	01.05.2018
Photocopies administratives		A3 couleur			5,00 €	01.05.2018
Location gravillonneur		de 1 à 3 jour(s)			100,00 €	01.05.2018
« « « « « « « « « « « «		au-delà de 3 jours			80,00 €	01.05.2018

A PARTIR DU 01.09.2018

Tarifs accueil périscolaire		Tarifs restaurant scolaire	
QF	la ½ heure	QF	repas
entre 0 et 300	0,24 €	entre 0 et 300 €	1,39 €

entre 301 et 400	0,25 €	entre 301 et 400 €	1,58 €
entre 401 et 500	0,26 €	entre 401 et 500 €	1,76 €
entre 501 et 600	0,27 €	entre 501 et 600 €	1,95 €
entre 601 et 700	0,28 €	entre 601 et 700 €	2,13 €
entre 701 et 850	0,29 €	entre 701 et 850 €	2,47 €
entre 851 et 1000	0,30 €	entre 851 et 1000 €	2,65 €
entre 1001 et 1200	0,33 €	entre 1001 et 1200 €	2,85 €
entre 1201 et 1400	0,35 €	entre 1201 et 1400 €	3,04 €
entre 1401 et 1600	0,37 €	entre 1401 et 1600 €	3,23 €
au-delà de 1600	0,39 €	au-delà de 1600 €	3,43 €

OBJET : SUBVENTIONS COMMUNALES 2018

Sur proposition de la commission des finances, le tableau des subventions communales est établi tel que joint en annexe.

Le conseil municipal, à l'unanimité des voix, après avoir examiné chaque situation d'association,

- décide d'accorder les subventions communales telles que définies sur le tableau proposé par le Maire et la commission des finances.
- dit que les crédits nécessaires seront prélevés à l'article 6574 du budget primitif 2018.

Nom de l'association	Subventions 2017	Demandes 2018	Subventions 2018
A.G.I.M.C.	90,00 €		90,00 €
ADELFA	200,00 €	200,00 €	200,00 €
AFSEP	90,00 €		90,00 €
AMICALE PERSONNEL MAIRIE	50,00 €	50,00 €	50,00 €
AMICALE DU PERSONNEL COMMUNAL	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
AMICALE DU PERSONNEL COMMUNAL (subvention exceptionnelle)			500,00 €
APE LES PTITES FRIMOUSSES	500,00 €	500,00 €	500,00 €
ASS AMIS DE L'EGLISE	750,00 €	750,00 €	750,00 €
ASS AUBERGE DU COEUR	120,00 €	120,00 €	120,00 €
ASS ECOLE DE MUSIQUE	4 500,00 €	4 500,00 €	4 500,00 €
ASS GALGON JUDO	750,00 €	750,00 €	750,00 €
ASS JEUNES SAPEURS POMPIERS	100,00 €	100,00 €	100,00 €
ASS PARALYSES DE FRANCE	100,00 €	100,00 €	100,00 €
ATELIER CREATIF	100,00 €	350,00 €	150,00 €
C C A S GALGON	9 000,00 €	6 000,00 €	9 000,00 €
CARMAJOLINE - MARCHES DE NOEL	250,00 €	300,00 €	250,00 €
COOP SCOL ECOLE PUBLIQUE	9 000,00 €	9 000,00 €	9 000,00 €
CROIX ROUGE FRANCAISE Libourne	50,00 €	50,00 €	50,00 €
DROIT AU TRAVAIL	5 400,00 €	5 400,00 €	5 400,00 €
ECOLE DE DESSIN	500,00 €	700,00 €	600,00 €
AMICALE DES ANCIENS COMBATTANTS	180,00 €	180,00 €	180,00 €
GYM GALGON	600,00 €	600,00 €	600,00 €
LES CLOWNS STETOSCOPIES	150,00 €	150,00 €	150,00 €
GROUPEMENT DES DIRIGEANTS TERRITORIAUX		80,00 €	80,00 €
PREVENTION ROUTIERE	100,00 €	100,00 €	100,00 €
SECOURS CATHOLIQUE	100,00 €	120,00 €	120,00 €

SECOURS POPULAIRE FRANCAIS	120,00 €	120,00 €	120,00 €
SOYONS AMIS RESTONS PRESENTS	800,00 €	800,00 €	800,00 €
USG RUGBY	7 500,00 €	7 500,00 €	7 500,00 €
USG RUGBY	500,00 €	500,00 €	500,00 €
USG RUGBY	500,00 €	500,00 €	500,00 €
USG TENNIS	1 000,00 €	1 200,00 €	1 100,00 €
ASS USG FOOTBALL	7 500,00 €	7 500,00 €	7 500,00 €
ASS USG FOOTBALL	500,00 €	500,00 €	500,00 €
ASS USG FOOTBALL TOURNOI		400,00 €	400,00 €
	53 700 €		54 350,00 €

Amortissement Travaux d'électricité

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, conformément aux règles définies par l'instruction budgétaire et comptable M14, les travaux de renouvellement d'éclairages publics et de renforcements du réseau basse tension effectués par les organismes publics (S.D.E.E.G.) à l'article 2041582 doivent être obligatoirement amortis.

L'amortissement doit commencer à compter du 1^{er} janvier de l'année suivant le versement de la subvention d'équipement et vu le faible coût, en seulement 1 an.

Les membres du Conseil Municipal acceptent cet amortissement à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Demande d'autorisation pour l'installation de caméras dans la commune

Devant les actes de malveillance et d'incivilités sans cesse en augmentation sur notre commune, le Conseil Municipal de Galgon envisage l'installation d'un système de vidéosurveillance.

En effet, depuis quelques années, une évolution sensible est constatée dans ce domaine (vandalisme, dépôts d'ordures, stationnement, etc ...).

De plus, les actes terroristes de ces derniers mois, nous conduisent à surveiller étroitement les accès à nos deux écoles.

La surveillance des accès à la mairie, des salles communales, du centre bourg avec ses commerces et des lieux de rassemblement de la population, fait partie des prérogatives du plan Vigipirate.

La pose de caméras dans le centre bourg, avec lecteur de plaque, permettra aux forces de l'ordre de cerner d'éventuels contrevenants.

La pose de ces équipements sera réalisée avec du matériel conforme à la réglementation en vigueur, par une société retenue à l'issue d'une consultation et après un plan de financement.

Ces travaux consistent à équiper la commune de caméras à proximité des écoles, de la mairie, du centre de loisirs et du rond-point avenue Fernand Pillot, axe principal du centre bourg.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le conseil municipal décide :

- D'autoriser le Maire à procéder à l'installation de caméras sur la commune,
- D'autoriser le Maire à signer tout document découlant de cette décision.

Adhésion au dispositif « Participation Citoyenne »

Monsieur le Maire expose que le concept de « Participation Citoyenne » est une démarche visant à accroître le niveau de sécurité par une action concertée et partenariale. Le dispositif vise à :

- rassurer la population
- améliorer la réactivité des forces de l'ordre contre la délinquance d'appropriation
- accroître l'efficacité de la prévention de proximité

La démarche de « Participation Citoyenne » consiste à sensibiliser les habitants en les associant à la protection de leur propre environnement. La connaissance par la population de son territoire, et par conséquent des phénomènes de délinquance susceptibles de s'y produire, permet de développer un nouveau mode d'action d'information des forces de l'ordre.

Conformément à l'article L2211-1 du code général des collectivités territoriales, le maire concourt par son pouvoir de police administrative au respect du bon ordre, de la sûreté, de la sécurité, de la tranquillité et de la salubrité publique sur le territoire de la commune.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance des termes du protocole et après en avoir délibéré à la majorité des membres présents et représentés (**abstention** de Mme ALI OMAR et M. BERGEON),

DECIDE l'adhésion de la commune au dispositif « Participation Citoyenne »

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le protocole « Participation Citoyenne » avec le représentant de l'Etat.

Séance levée à 21 heures